

3. Les comptes annuels de la BCL

3.1 *Présentation générale des comptes annuels de la BCL*

Les comptes de la BCL pour l'exercice 1998 sont marqués d'un côté par une très forte augmentation de la somme de bilan (+ 71%) et d'autre part par l'enregistrement d'une perte de l'exercice de 155 millions de francs.

Bien que les comptes annuels de 1998 soient encore présentés d'après le schéma traditionnel, ils reflètent déjà à bien des égards la préparation à la 3^e phase de l'UEM et l'introduction de l'euro.

Le total du bilan est passé de 14 903 millions de francs au 31 décembre 1997 à 25 500 millions de francs au 31 décembre 1998.

Les faits marquants qui sont à la base de cet accroissement sont les suivants:

- augmentation de 6 872 millions de francs du fait notamment du transfert dans les livres de la BCL de la partie en francs de la quote-part du FMI;
- augmentation du capital de 500 millions à 1 milliard de francs par réévaluation du stock d'or;
- emprunt or contracté le 31.12.98 auprès de la BNB pour 3 508 millions de francs dans le cadre de l'accord intergouvernemental du 23 novembre 1998 sur une interprétation commune des protocoles régissant l'association monétaire entre la Belgique et le Luxembourg lequel n'a pas encore été approuvé par le parlement en Belgique.

D'autre part, les faits majeurs suivants ont engendré une diminution de la somme de bilan:

- transfert au Trésor public de l'émission des pièces métalliques (726 millions de francs);
- diminution des billets luxembourgeois en circulation de 503 millions de francs.

Quant à l'évolution du compte de profits et pertes, elle montre une marge sur intérêts en nette progression par rapport à l'année précédente (+ 24%).

Le résultat brut a augmenté moins que proportionnellement (+ 9%), étant donné que les recettes provenant de la surveillance du secteur financier n'ont que légèrement progressé de 369 à 377 millions de francs (+ 2,0%).

En raison des travaux préparatoires à la 3^e phase de l'UEM, les frais de fonctionnement et les amortissements ont cependant fortement augmenté: ils sont passés de 522 à 685 millions de francs (+ 32%) entre fin 1997 et fin 1998. Cette hausse est essentiellement due aux recrutements importants en personnel, à la mise en place de nouvelles applications informatiques et aux frais liés au nouveau site de la BCL.

Ces frais de fonctionnement liés au développement des fonctions opérationnelles pour la 3^e phase de l'UEM ont dû être engagés en 1998 alors que leur financement doit être assuré par le revenu de seigneurage provenant de la circulation des billets belges sur le territoire luxembourgeois et que l'accord y relatif entre la Belgique et le Luxembourg conclu fin 1998 n'est pas encore entré en vigueur à la date de rédaction.

Par ailleurs, une provision pour frais non réglés en relation avec la création d'une Commission de Surveillance du Secteur Financier et la séparation des activités de l'ancienne BCL d'un montant de 55 millions de francs a dû être constituée.

Les comptes de l'exercice 1998 dégagent ainsi un résultat négatif de 155 millions de francs contre 72 millions de bénéfice en 1997.

3.2 Notes sur le bilan

3.2.1 Actif

- Encaisse-or

Au cours de l'année 1998, la BCL a successivement vendu une grande partie de son stock d'or, d'une part pour augmenter le niveau de ses avoirs liquides, d'autre part pour obtenir des rémunérations supérieures à celles offertes par les placements à terme de l'or.

Au 31.12.1998, la BCL entretenait encore un dépôt à terme or pour la quantité d'or qui lui est revenue à cette date du fait que le swap or contracté avec la BCE est venu à échéance et n'a plus été prolongé (voir sous «Avoirs sur la BCE»).

D'autre part, la BCL détenait encore de l'or en compte courant au 31.12.1998 pour une valeur de 847 millions de francs qui avait été emprunté de la BNB (voir sous «engagements envers la BNB») pour effectuer le transfert initial des réserves de change (contre valeur de 450 millions de francs) à la BCE au début de l'année 1999.

Il est à signaler encore qu'en vertu de la loi du 22 avril 1998 portant modification des lois relatives à l'IML et au statut monétaire du Luxembourg, l'encaisse-or avait été réévaluée à 2 123 798 169 francs en contrepartie de l'augmentation du capital de la BCL et de l'amortissement intégral de son actif immobilier à l'époque.

- Avoirs sur le FMI

Sont comptabilisés sous cet intitulé les avoirs du Luxembourg envers le Fonds Monétaire Interna-

tional (FMI) au titre du compte général, du compte des droits de tirage spéciaux (DTS) et du NAB (voir ci-dessous).

En vertu de l'art. 4(2) de la loi du 22 avril 1998, la BCL détient désormais l'intégralité des avoirs et engagements du Luxembourg envers le FMI au titre du compte général et du compte de droits de tirage spéciaux.

Il s'ensuit une augmentation importante de la somme de bilan de la BCL et une modification dans la présentation des postes de bilan en rapport avec le FMI.

A l'actif du bilan est désormais inscrite la quote-part du Luxembourg dans le FMI qui est actuellement de 135,5 millions de DTS, soit 6 574 381 410 francs au cours de change applicable au 31.12.98. Cette quote-part représente le montant de la contribution du Luxembourg aux ressources du FMI en sa qualité de membre.

Par ailleurs, il est inscrit à l'actif du bilan le compte de réévaluation du compte général dans lequel sont enregistrées les variations du cours de change du franc par rapport au DTS.

La position de réserve du Luxembourg s'obtient en déduisant les avoirs du FMI en francs (voir compte n°1 et Bon émis en faveur du FMI au passif du bilan) de la quote-part et du compte de réévaluation du compte général. Au 31.12.98, la position de réserve était de 1 359 870 807 francs contre 1 110 948 785 francs à la fin de l'année précédente.

Les avoirs sur le FMI comprennent également un Bon non négociable émis par le FMI en faveur de la BCL dans le cadre des nouveaux arrangements de prêt (NAB) du FMI. La contre valeur au passif

de ce Bon est comprise dans les avoirs déposés par le Trésor public.

Les DTS détenus sont des avoirs de réserve supplémentaires à la position de réserve. Ils sont notamment alloués par le FMI en fonction de la quote-part de chaque Etat membre (voir aussi le poste DTS alloués au passif du bilan).

- Avoirs sur la BCE

Au 31.12.97, les avoirs résultant d'un contrat swap Ecu/or conclu avec la BCE étaient enregistrés sous ce poste. Comme ce swap est venu à échéance le 31.12.98 et n'a pas été renouvelé, ce poste n'apparaît plus dans le bilan de clôture de l'exercice 1998.

- Monnaies étrangères

Cette rubrique reprend les avoirs liquides que la BCL détient en devises. Ces avoirs proviennent des ventes d'or au cours de l'année et ils ont par ailleurs été fortement augmentés en fin d'exercice en vue du transfert des réserves de change à la BCE qui a été opéré en janvier 1999.

- Portefeuille-titres

Ce poste reprend les placements à court terme de la BCL en certificats du Trésor belge (CTB). Ces placements ont été réduits au cours de l'année au profit de dépôts à terme (voir ci-après sous «Avoirs en banque»).

- Portefeuille-participations

Ce poste comprend essentiellement la participation de la BCL dans le capital de la BCE. Au cours de l'exercice 1998, la BCL a payé sa contribution au capital de la BCE qui est de 0,15%, soit 7 460 000 euros.

Par ailleurs, la BCL détient des participations mineures dans SWIFT et RTGS-L.

- Disponible: caisse et CCP

Ce poste reprend les avoirs en caisse et sur le CCP Luxembourg, constamment tenus au minimum indispensable.

- Avoirs en banques

Ce poste reprend les avoirs en francs luxembourgeois et en francs belges de la BCL auprès d'établissements de crédit. Suite à la réduction des avoirs placés en CTB (voir ci-avant), les dépôts à terme ont sensiblement augmenté en cours d'année.

- Comptes de compensation des banques

Ce poste reprend en principe les soldes débiteurs des banques participant au système luxembourgeois de compensation des paiements (SYPAL). Pour des raisons techniques liées à l'introduction de l'euro, ces comptes étaient soldés au 31.12.98.

- Créance sur l'Etat en contrevaieur de l'émission de signes monétaires

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 1998, la créance de la BCL envers l'Etat a été diminuée par un versement de l'Etat de 3 milliards de francs provenant de la participation du Luxembourg aux plus-values provenant d'une vente d'or par la Banque Nationale de Belgique.

Par ailleurs, la créance a été diminuée du montant des pièces métalliques en circulation (726 millions de francs) dont l'émetteur en titre est le Trésor public et non plus la BCL.

– Immeubles

Ce poste reprend le prix d'acquisition du nouveau site de la BCL ainsi que les investissements réalisés en rapport avec cet immeuble qui ont été portés à l'actif du bilan.

– Matériel et mobilier

Cette rubrique comprend entre autres du matériel et mobilier qui a été acquis de la Banque Nationale de Belgique lors de la reprise de la succursale de la BNB à Luxembourg le 31.12.98.

D'une manière générale, les machines de bureau et le mobilier sont amortis au taux annuel de 20% et le matériel informatique au taux annuel de 25%.

– Divers/comptes transitoires

Au 31 décembre 1998, les divers comptes de cette rubrique portent notamment sur les avances et acomptes au personnel, les taxes et les factures recouvrables, les intérêts courus et non échus ainsi que les commissions à recevoir.

– Perte de l'exercice

Les comptes de l'exercice 1998 dégagent un résultat négatif de 155 millions de francs contre 72 millions de francs de bénéfice en 1997.

3.2.2 Passif

– Signes monétaires en circulation

Ce poste représente le montant des billets en circulation au 31 décembre 1998 émis par la BCL. Il est en sensible diminution par rapport à la fin de l'année précédente parce que les pièces métalliques ne sont plus inscrites au bilan de la BCL depuis le 1^{er} juin 1998 suite à l'entrée en vigueur de la loi du

22 avril 1998 portant modification des lois relatives à l'IML et au statut monétaire du Luxembourg.

– Engagements envers le FMI

Du fait que la loi du 22 avril 1998 désigne la BCL comme détentrice des avoirs et engagements du Luxembourg envers le FMI au titre du compte général et du compte de droits de tirage spéciaux, le Bon qui avait été émis par le Trésor luxembourgeois au profit du FMI a été remplacé par un Bon émis par la BCL.

Le poste Avoirs du FMI en francs est constitué de deux comptes à vue appelés respectivement compte n°1 et compte n°2.

Sur le compte n°1, le FMI dépose la majeure partie de ses avoirs en francs autres que ceux représentés par le Bon émis en sa faveur. Le solde de ce compte n°1 s'élève au 31 décembre 1998 à 629 531 807 francs.

Le compte à vue n° 2 est utilisé par le FMI pour ses menues dépenses et recettes en francs. Il n'est pas pris en compte pour le calcul de la position de réserve.

Le poste DTS alloués reprend la contrevaletur des droits de tirage spéciaux qui devraient être restitués au Fonds s'il était mis fin au département des droits de tirage spéciaux ou si le Luxembourg décidait de s'en retirer.

Il n'y a pas eu d'allocations de DTS en 1998; la diminution de la contrevaletur est due uniquement à la baisse du cours du DTS par rapport au franc.

– Engagements envers la BCE

Au 31.12.97, les engagements résultant d'un contrat swap Ecu/or conclu avec la BCE étaient

enregistrés sous ce poste. Comme ce swap est venu à échéance le 31.12.98 et n'a pas été renouvelé, ce poste n'apparaît plus dans le bilan de clôture de l'exercice 1998.

- Engagements envers la BNB

Ce poste reprend un emprunt de 11 tonnes d'or auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) que la BCL a été amenée à contracter dans le cadre de l'accord intergouvernemental du 23 novembre 1998 sur une interprétation commune des protocoles régissant l'association monétaire entre la Belgique et le Luxembourg lequel n'a pas encore été approuvé par le parlement en Belgique.

Dès que la loi belge aura été votée, la BCL achètera de la BNB cette quantité d'or à son prix historique de 56 225 francs/kilo.

- Dépôts du Trésor public

Ce poste reprend le solde du compte courant du Trésor ainsi que des avoirs de 1 520 812 302 francs en relation avec le nouvel arrangement de prêt (NAB) du FMI.

- Comptes de compensation des banques

Ce poste reprend en principe les soldes créditeurs des banques participant au système luxembourgeois de compensation des paiements (SYPAL). Pour des raisons techniques liées à l'introduction de l'euro, ces comptes étaient soldés au 31.12.98.

- Fonds de pension BCL

Ce poste reprend les engagements de la BCL vis-à-vis de ses agents statutaires. Jusqu'au 31 décembre 1998, il a été alimenté mensuellement par la moitié des sommes retenues aux agents statutaires (l'autre moitié étant versée au Trésor

public) et, en cas de besoin, annuellement sur base de calculs actuariels.

- Divers/comptes transitoires

Au 31 décembre 1998, les divers comptes de cette rubrique portent notamment sur les impôts à payer, les charges sociales à payer, les factures à payer et les intérêts courus et non échus à payer.

- Dépôt d'or de l'Etat

En vertu de l'art. III (4) de la loi du 22 avril 1998 portant modification des lois relatives à l'IML, le dépôt d'or de l'Etat a été remplacé par l'inscription d'un dépôt de l'Etat pour le compte du fonds de crise créé par la loi du 27 juillet 1938 pour un montant de 672 651 799 francs.

- Capital

Conformément à l'article 4 (1) de la loi précitée du 22 avril 1998, le capital de la BCL a été porté de 500 millions à 1 milliard de francs au cours de l'exercice écoulé par réévaluation du stock d'or.

- Réserves et provisions

Cette rubrique reprend les différents comptes de réserve de la BCL que sont la réserve d'apport, la réserve de stabilisation et la réserve indisponible.

Par ailleurs, cette rubrique comprend la réserve d'évaluation sur devises et une provision pour obligations résultant d'accords monétaires.

3.2.3 Comptes d'ordre

- Garanties données

Ce compte correspond à la contrevaletur en francs d'une garantie d'un montant total de 50 millions

de dollars EU donnée pour compte de l'Etat à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) au titre d'une ligne de crédit accordée par le FMI au Brésil.

- Garanties reçues

Ce poste représente les titres reçus en garantie par les banques dans le cadre du système luxembourgeois de compensation des paiements (SYPAL) de même que les titres déposés destinés à servir de garantie pour les opérations de politique monétaire à partir de janvier 1999.

- Achat à terme or

Ce poste représente un achat à terme de 11 tonnes d'or auprès de la Banque Nationale de Belgique (voir aussi le poste Engagements envers la BNB au passif du bilan).

- Collection numismatique

Ce poste comprend les acquisitions de monnaies, de billets et d'autres objets ayant trait à l'histoire de la monnaie et des finances du Luxembourg. Ce poste a été transféré du bilan au hors-bilan en cours d'année.

- Bon en faveur du FMI

Au 31.12.1997, ce poste comprenait un bon émis par l'Etat en faveur du FMI. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 1998, ce bon a été remplacé par un bon émis par la BCL qui est enregistré dans la rubrique de bilan «Engagements envers le FMI».

- Avoirs gérés pour compte de la BCE

Au 31.12.1997, les avoirs d'or qui faisaient l'objet d'un contrat swap avec la BCE étaient inscrits

dans cette rubrique. Comme ce swap est venu à échéance à la fin de l'exercice 1998 et n'a plus été renouvelé, ce poste n'apparaît plus dans les comptes d'ordre au 31.12.1998.

3.3 Notes sur le compte de profits et pertes

3.3.1 Charges

- Intérêts et commissions payés

Ce poste se compose notamment des éléments suivants:

- les intérêts payés sur les DTS alloués au Luxembourg,
- les intérêts payés sur les dépôts du Trésor public,
- les intérêts de compensation payés,
- les frais bancaires.

- Perte de change

Ce poste correspond aux pertes de change réalisées sur les opérations de la BCL en monnaies étrangères.

- Moins-values sur titres et participations

Ce poste correspond à une moins-value durable sur un montant versé en 1998 et destiné à couvrir les frais de RTGS-L.

- Frais de fonctionnement

Ce poste reprend la part comptablement afférente à l'exercice financier des frais de fonctionnement de la BCL, dont 51% représentent des frais de personnel et 49% les autres frais de fonctionnement, y compris les frais pour la confection et la gestion des signes monétaires.

Les frais de fonctionnement se répartissent de la façon suivante:

- la rémunération des organes et du personnel,
- les frais d'immeuble,
- les frais d'acquisition,
- les frais opérationnels,
- les frais sur émission de signes monétaires,
- les frais relatifs à la fonction monétaire,
- les frais relatifs au système de compensation (SYPAL).

– Amortissement sur immobilisé

Ce poste reprend les amortissements effectués sur l'immeuble de la BCL et sur le matériel et mobilier dont le prix d'acquisition dépasse 25 000 francs.

– Provisions pour dettes latentes

Il a été enregistré sous ce poste une provision de 55 millions de francs pour tenir compte des frais occasionnés par la création d'une Commission de Surveillance du Secteur Financier et la séparation des activités de la BCL et de cette nouvelle Commission.

– Frais divers et extraordinaires

Ce poste reprend diverses charges qui n'ont pas été relevées ailleurs.

3.3.2 Produits

– Rémunération de la surveillance

Ce poste reprend les taxes perçues auprès des banques, OPC et PSF pour subvenir à la part des frais de fonctionnement de la BCL qui est imputable à la surveillance du secteur financier.

– Intérêts et commissions perçus

Ce poste se compose notamment des éléments suivants:

- intérêts et commissions perçus sur les avoirs auprès du FMI (position de réserve et DTS détenus),
- intérêts perçus sur les avoirs en banque,
- commissions perçues sur les opérations de gestion de l'or,
- intérêts de compensation perçus,
- produits relatifs au système de compensation (SYPAL).

– Produits du portefeuille-titres

Ce poste reprend les intérêts touchés sur les placements à court terme de la BCL en certificats du Trésor belge.

– Bénéfice de change

Ce poste reprend le bénéfice de change réalisé en 1998 sur les opérations en devises.

– Revenus sur immeubles

Ce revenu provient de la mise à disposition de la Villa Louvigny à l'Etat luxembourgeois jusqu'au moment de sa vente en juillet 1998.

– Vente de monnaies commémoratives

Ce poste reprend les recettes (nettes de la valeur faciale) sur les émissions de monnaies commémoratives.

– Vente de publications

Ce poste reprend les recettes brutes perçues sur la vente de diverses publications de la BCL.

– Reprise de provisions

Ce poste reprend les excédents de provisions pour dettes latentes qui avaient été constituées à la clôture de l'exercice précédent.

– Revenus divers et extraordinaires

Ce poste reprend le produit de revenus divers non relevés ailleurs.



Tableau 5

Bilans synoptiques au 31 décembre 1998

en LUF

	31.12.1998	31.12.1997
ACTIF		
Encaisse-or	1 271 544 102	538 121 440
Avoirs sur le FMI	8 653 365 828	1 781 010 747
- Quote-part	(6 574 381 410)	(6 920 291 230) ¹
- Réévaluation du compte général	(135 021 204)	(0)
- DTS détenus	(423 150 912)	(410 606 721)
- Bon du FMI	(1 520 812 302)	(0)
Avoirs sur la BCE	0	1 023 007 292
Monnaies étrangères	6 006 976 266	379 441
Portefeuille-titres	664 224 109	3 115 827 627
Portefeuille-participations	296 320 567	36 258 060
Disponible: caisse et CCP	355 149	515 404
Avoirs en banques	6 092 005 456	2 612 572 648
- à vue	(75 292 857)	(57 572 648)
- à terme	(6 016 792 599)	(2 555 000 000)
Comptes de compensation des banques	0	31 649 302
Créance sur l'Etat en c/v de l'ém. de signes monétaires	963 584 857	4 725 376 591
Immeubles	1 240 309 114	951 146 371
Matériel et mobilier	65 924 334	1 201 179
Divers/comptes transitoires	89 822 617	84 743 336
Perte de l'exercice	155 104 126	0
TOTAL ACTIF	25 499 624 525	14 902 609 590
PASSIF		
Signes monétaires en circulation	4 471 273 900	5 700 335 155
Engagements envers le FMI	6 172 259 999	883 255 379
- Avoirs du FMI en francs	(629 613 233)	(17 325 211)
- Bon en faveur du FMI	(4 720 000 000)	(0)
- DTS alloués	(822 646 766)	(865 930 168)
Engagements envers la BCE	0	809 276 933
Engagements envers la BNB	3 508 237 188	0
Dépôts du Trésor public	6 542 211 978	2 774 001 838
Comptes de compensation des banques	0	31 649 302
Fonds de pension BCL	276 441 998	271 883 606
Divers/comptes transitoires	185 000 711	36 751 024
Dépôt d'or de l'Etat	0	672 651 799
Capital	1 000 000 000	500 000 000
Réserves et provisions	3 343 398 751	3 071 026 321
Bénéfice de l'exercice	0	71 778 161
TOTAL PASSIF	25 499 624 525	14 902 609 590
COMPTES D'ORDRE		
Garanties données	1 728 730 000	0
Garanties reçues	407 302 704 208	10 365 000 000
Achat à terme or	3 508 237 188	0
Collection numismatique	4 355 586	0
Bon en faveur du FMI	0	5 520 000 000
Avoirs gérés pour compte de la BCE	0	134 530 359

¹ Les sous-totaux ne correspondent pas avec le total des avoirs sur le FMI du fait d'une modification dans la présentation des chiffres.

Tableau 6

Comptes de profits et pertes synoptiques au
31 décembre 1998

en LUF

<i>Schéma A</i>	<i>31.12.1998</i>	<i>31.12.1997</i>
DEBIT		
Intérêts et commissions payés	139 860 406	122 439 649
Perte de change	4 328 960	527 504
Moins-values sur titres et participations	8 000 003	7 000 000
Frais de fonctionnement	685 068 076	520 810 006
dont		
- Conseil de la BCL	(1 387 770) ²	(1 090 000)
- Direction	(19 204 273)	(15 516 617)
Amortissement sur immobilisé	60 413 764	758 216
Provisions pour dettes latentes	54 748 291	0
Frais divers et extraordinaires	821 222	2 000
Bénéfice de l'exercice	0	71 778 161
TOTAL DEBIT	953 240 722	723 315 536
CREDIT		
Rémunération de la surveillance	376 565 000	369 285 000
Intérêts et commissions perçus	293 884 847	182 650 692
Produits du portefeuille-titres	90 232 076	136 008 709
Bénéfice de change	8 887 177	183
Revenus sur immeubles	17 548 649	30 989 120
Vente de monnaies commémoratives	2 280 135	2 551 702
Vente de publications	236 380	404 760
Reprise de provisions	2 687 234	219 123
Revenus divers et extraordinaires	5 815 098	1 206 247
Perte de l'exercice	155 104 126	0
TOTAL CREDIT	953 240 722	723 315 536
<i>Schéma B</i>	<i>31.12.1998</i>	<i>31.12.1997</i>
Revenus d'intérêts et de commissions	384 116 923	318 659 401
Dépenses d'intérêts et de commissions	139 860 406	122 439 649
MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS	244 256 517	196 219 752
Bénéfice de change	8 887 177	183
Perte de change	4 328 960	527 504
Moins-values sur titres et participations	8 000 003	7 000 000
RESULTAT FINANCIER	240 814 731	188 692 431
Rémunération de la surveillance	376 565 000	369 285 000
Revenus sur immeubles	17 548 649	30 989 120
Vente de monnaies commémoratives	2 280 135	2 551 702
Vente de publications	236 380	404 760
Reprise de provisions	2 687 234	219 123
Revenus divers et extraordinaires	5 815 098	1 206 247
Frais divers et extraordinaires	821 222	2 000
RESULTAT BRUT	645 126 005	593 346 383
Frais de fonctionnement	685 068 076	520 810 006
Amortissement sur immobilisé	60 413 764	758 216
Provisions pour dettes latentes	54 748 291	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 155 104 126	71 778 161

² Ce montant comprend une provision de 933 336 francs au titre du 2^e semestre 1998.

3.4 *Rapport du réviseur aux comptes*

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque centrale du Luxembourg pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la direction et du conseil. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction et le conseil pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent, en conformité avec les prescriptions légales, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque centrale du Luxembourg au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999

KPMG Audit
Réviseurs d'entreprises

E. Damotte

V. Dogs

3.5 Ratios

Tableau 7

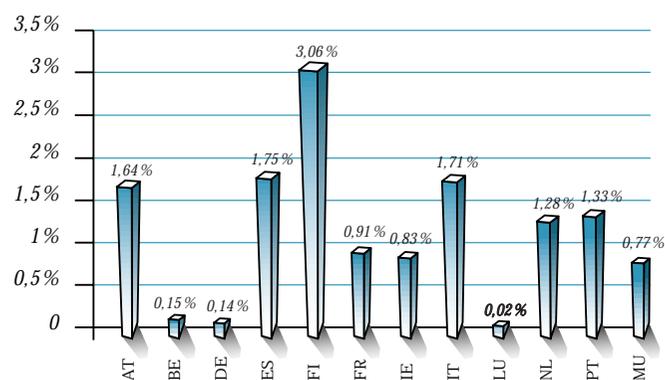
Rapport (Capital & Réserves BCN) / (Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)
et (Total bilan BCN) / (Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)

ECU millions	AT	BE	DE	ES	FI	FR	IE	IT	LU	NL	PT	MU
CAPITAL & RESERVES BCN (1)	7 011	1 021	6 915	15 532	3 224	29 559	1 796	26 688	132	10 570	3 276	105 725
TOTAL BILAN BCN (2)	27 795	25 851	186 529	109 392	10 622	86 778	10 988	190 345	418	32 922	26 641	708 281
TOTAL ACTIFS MFI PAR PAYS (3)	426 272	695 152	4 995 179	919 793	105 385	3 414 003	216 652	1 568 092	555 106	824 747	245 910	13 966 289
PARTS DE FONDS MONETAIRES (4)	NC	1 225	17 297	30 995	0	166 962	NC	5 078	NC	NC	NC	221 556
PROXY TOTAL BILAN CONTREPARTIES (5) = (3)-(4)	426 272	693 927	4 977 882	888 798	105 385	3 247 041	216 652	1 563 014	555 106	824 747	245 910	13 744 733
RAPPORT (1) / (5)	1,64%	0,15%	0,14%	1,75%	3,06%	0,91%	0,83%	1,71%	0,02%	1,28%	1,33%	0,77%
RAPPORT (2) / (5)	6,52%	3,73%	3,75%	12,31%	10,08%	2,67%	5,07%	12,18%	0,08%	3,99%	10,83%	5,15%

juillet 1998

Graphique 1

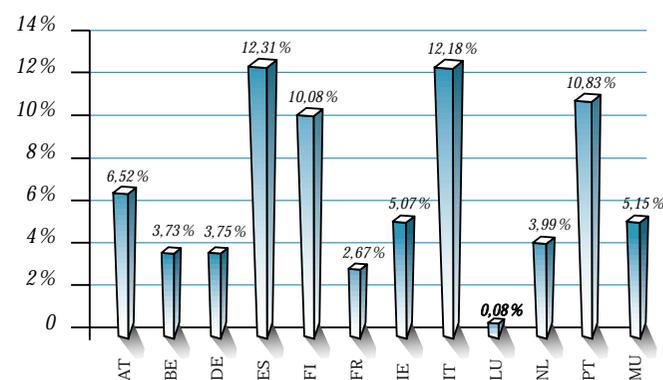
(Capital & Réserves NCB)/(Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)



Source: Money & Banking Statistics Division
NCB Balance sheet of MU area in ECU millions, July 98

Graphique 2

(Total bilan BCN)/(Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)



Source: Money & Banking Statistics Division
MFIs Balance sheet of MU area in ECU millions, July 98

3.2 Notes sur le bilan

3.2.1 Actif

- Encaisse-or

Au cours de l'année 1998, la BCL a successivement vendu une grande partie de son stock d'or, d'une part pour augmenter le niveau de ses avoirs liquides, d'autre part pour obtenir des rémunérations supérieures à celles offertes par les placements à terme de l'or.

Au 31.12.1998, la BCL entretenait encore un dépôt à terme or pour la quantité d'or qui lui est revenue à cette date du fait que le swap or contracté avec la BCE est venu à échéance et n'a plus été prolongé (voir sous «Avoirs sur la BCE»).

D'autre part, la BCL détenait encore de l'or en compte courant au 31.12.1998 pour une valeur de 847 millions de francs qui avait été emprunté de la BNB (voir sous «engagements envers la BNB») pour effectuer le transfert initial des réserves de change (contre valeur de 450 millions de francs) à la BCE au début de l'année 1999.

Il est à signaler encore qu'en vertu de la loi du 22 avril 1998 portant modification des lois relatives à l'IML et au statut monétaire du Luxembourg, l'encaisse-or avait été réévaluée à 2 123 798 169 francs en contrepartie de l'augmentation du capital de la BCL et de l'amortissement intégral de son actif immobilier à l'époque.

- Avoirs sur le FMI

Sont comptabilisés sous cet intitulé les avoirs du Luxembourg envers le Fonds Monétaire Interna-

tional (FMI) au titre du compte général, du compte des droits de tirage spéciaux (DTS) et du NAB (voir ci-dessous).

En vertu de l'art. 4(2) de la loi du 22 avril 1998, la BCL détient désormais l'intégralité des avoirs et engagements du Luxembourg envers le FMI au titre du compte général et du compte de droits de tirage spéciaux.

Il s'ensuit une augmentation importante de la somme de bilan de la BCL et une modification dans la présentation des postes de bilan en rapport avec le FMI.

A l'actif du bilan est désormais inscrite la quote-part du Luxembourg dans le FMI qui est actuellement de 135,5 millions de DTS, soit 6 574 381 410 francs au cours de change applicable au 31.12.98. Cette quote-part représente le montant de la contribution du Luxembourg aux ressources du FMI en sa qualité de membre.

Par ailleurs, il est inscrit à l'actif du bilan le compte de réévaluation du compte général dans lequel sont enregistrées les variations du cours de change du franc par rapport au DTS.

La position de réserve du Luxembourg s'obtient en déduisant les avoirs du FMI en francs (voir compte n°1 et Bon émis en faveur du FMI au passif du bilan) de la quote-part et du compte de réévaluation du compte général. Au 31.12.98, la position de réserve était de 1 359 870 807 francs contre 1 110 948 785 francs à la fin de l'année précédente.

Les avoirs sur le FMI comprennent également un Bon non négociable émis par le FMI en faveur de la BCL dans le cadre des nouveaux arrangements de prêt (NAB) du FMI. La contre valeur au passif

de ce Bon est comprise dans les avoirs déposés par le Trésor public.

Les DTS détenus sont des avoirs de réserve supplémentaires à la position de réserve. Ils sont notamment alloués par le FMI en fonction de la quote-part de chaque Etat membre (voir aussi le poste DTS alloués au passif du bilan).

- Avoirs sur la BCE

Au 31.12.97, les avoirs résultant d'un contrat swap Ecu/or conclu avec la BCE étaient enregistrés sous ce poste. Comme ce swap est venu à échéance le 31.12.98 et n'a pas été renouvelé, ce poste n'apparaît plus dans le bilan de clôture de l'exercice 1998.

- Monnaies étrangères

Cette rubrique reprend les avoirs liquides que la BCL détient en devises. Ces avoirs proviennent des ventes d'or au cours de l'année et ils ont par ailleurs été fortement augmentés en fin d'exercice en vue du transfert des réserves de change à la BCE qui a été opéré en janvier 1999.

- Portefeuille-titres

Ce poste reprend les placements à court terme de la BCL en certificats du Trésor belge (CTB). Ces placements ont été réduits au cours de l'année au profit de dépôts à terme (voir ci-après sous «Avoirs en banque»).

- Portefeuille-participations

Ce poste comprend essentiellement la participation de la BCL dans le capital de la BCE. Au cours de l'exercice 1998, la BCL a payé sa contribution au capital de la BCE qui est de 0,15%, soit 7 460 000 euros.

Par ailleurs, la BCL détient des participations mineures dans SWIFT et RTGS-L.

- Disponible: caisse et CCP

Ce poste reprend les avoirs en caisse et sur le CCP Luxembourg, constamment tenus au minimum indispensable.

- Avoirs en banques

Ce poste reprend les avoirs en francs luxembourgeois et en francs belges de la BCL auprès d'établissements de crédit. Suite à la réduction des avoirs placés en CTB (voir ci-avant), les dépôts à terme ont sensiblement augmenté en cours d'année.

- Comptes de compensation des banques

Ce poste reprend en principe les soldes débiteurs des banques participant au système luxembourgeois de compensation des paiements (SYPAL). Pour des raisons techniques liées à l'introduction de l'euro, ces comptes étaient soldés au 31.12.98.

- Créance sur l'Etat en contrevaieur de l'émission de signes monétaires

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 1998, la créance de la BCL envers l'Etat a été diminuée par un versement de l'Etat de 3 milliards de francs provenant de la participation du Luxembourg aux plus-values provenant d'une vente d'or par la Banque Nationale de Belgique.

Par ailleurs, la créance a été diminuée du montant des pièces métalliques en circulation (726 millions de francs) dont l'émetteur en titre est le Trésor public et non plus la BCL.

– Immeubles

Ce poste reprend le prix d'acquisition du nouveau site de la BCL ainsi que les investissements réalisés en rapport avec cet immeuble qui ont été portés à l'actif du bilan.

– Matériel et mobilier

Cette rubrique comprend entre autres du matériel et mobilier qui a été acquis de la Banque Nationale de Belgique lors de la reprise de la succursale de la BNB à Luxembourg le 31.12.98.

D'une manière générale, les machines de bureau et le mobilier sont amortis au taux annuel de 20% et le matériel informatique au taux annuel de 25%.

– Divers/comptes transitoires

Au 31 décembre 1998, les divers comptes de cette rubrique portent notamment sur les avances et acomptes au personnel, les taxes et les factures recouvrables, les intérêts courus et non échus ainsi que les commissions à recevoir.

– Perte de l'exercice

Les comptes de l'exercice 1998 dégagent un résultat négatif de 155 millions de francs contre 72 millions de francs de bénéfice en 1997.

3.2.2 Passif

– Signes monétaires en circulation

Ce poste représente le montant des billets en circulation au 31 décembre 1998 émis par la BCL. Il est en sensible diminution par rapport à la fin de l'année précédente parce que les pièces métalliques ne sont plus inscrites au bilan de la BCL depuis le 1^{er} juin 1998 suite à l'entrée en vigueur de la loi du

22 avril 1998 portant modification des lois relatives à l'IML et au statut monétaire du Luxembourg.

– Engagements envers le FMI

Du fait que la loi du 22 avril 1998 désigne la BCL comme détentrice des avoirs et engagements du Luxembourg envers le FMI au titre du compte général et du compte de droits de tirage spéciaux, le Bon qui avait été émis par le Trésor luxembourgeois au profit du FMI a été remplacé par un Bon émis par la BCL.

Le poste Avoirs du FMI en francs est constitué de deux comptes à vue appelés respectivement compte n°1 et compte n°2.

Sur le compte n°1, le FMI dépose la majeure partie de ses avoirs en francs autres que ceux représentés par le Bon émis en sa faveur. Le solde de ce compte n°1 s'élève au 31 décembre 1998 à 629 531 807 francs.

Le compte à vue n° 2 est utilisé par le FMI pour ses menues dépenses et recettes en francs. Il n'est pas pris en compte pour le calcul de la position de réserve.

Le poste DTS alloués reprend la contrevaletur des droits de tirage spéciaux qui devraient être restitués au Fonds s'il était mis fin au département des droits de tirage spéciaux ou si le Luxembourg décidait de s'en retirer.

Il n'y a pas eu d'allocations de DTS en 1998; la diminution de la contrevaletur est due uniquement à la baisse du cours du DTS par rapport au franc.

– Engagements envers la BCE

Au 31.12.97, les engagements résultant d'un contrat swap Ecu/or conclu avec la BCE étaient

enregistrés sous ce poste. Comme ce swap est venu à échéance le 31.12.98 et n'a pas été renouvelé, ce poste n'apparaît plus dans le bilan de clôture de l'exercice 1998.

- Engagements envers la BNB

Ce poste reprend un emprunt de 11 tonnes d'or auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) que la BCL a été amenée à contracter dans le cadre de l'accord intergouvernemental du 23 novembre 1998 sur une interprétation commune des protocoles régissant l'association monétaire entre la Belgique et le Luxembourg lequel n'a pas encore été approuvé par le parlement en Belgique.

Dès que la loi belge aura été votée, la BCL achètera de la BNB cette quantité d'or à son prix historique de 56 225 francs/kilo.

- Dépôts du Trésor public

Ce poste reprend le solde du compte courant du Trésor ainsi que des avoirs de 1 520 812 302 francs en relation avec le nouvel arrangement de prêt (NAB) du FMI.

- Comptes de compensation des banques

Ce poste reprend en principe les soldes créditeurs des banques participant au système luxembourgeois de compensation des paiements (SYPAL). Pour des raisons techniques liées à l'introduction de l'euro, ces comptes étaient soldés au 31.12.98.

- Fonds de pension BCL

Ce poste reprend les engagements de la BCL vis-à-vis de ses agents statutaires. Jusqu'au 31 décembre 1998, il a été alimenté mensuellement par la moitié des sommes retenues aux agents statutaires (l'autre moitié étant versée au Trésor

public) et, en cas de besoin, annuellement sur base de calculs actuariels.

- Divers/comptes transitoires

Au 31 décembre 1998, les divers comptes de cette rubrique portent notamment sur les impôts à payer, les charges sociales à payer, les factures à payer et les intérêts courus et non échus à payer.

- Dépôt d'or de l'Etat

En vertu de l'art. III (4) de la loi du 22 avril 1998 portant modification des lois relatives à l'IML, le dépôt d'or de l'Etat a été remplacé par l'inscription d'un dépôt de l'Etat pour le compte du fonds de crise créé par la loi du 27 juillet 1938 pour un montant de 672 651 799 francs.

- Capital

Conformément à l'article 4 (1) de la loi précitée du 22 avril 1998, le capital de la BCL a été porté de 500 millions à 1 milliard de francs au cours de l'exercice écoulé par réévaluation du stock d'or.

- Réserves et provisions

Cette rubrique reprend les différents comptes de réserve de la BCL que sont la réserve d'apport, la réserve de stabilisation et la réserve indisponible.

Par ailleurs, cette rubrique comprend la réserve d'évaluation sur devises et une provision pour obligations résultant d'accords monétaires.

3.2.3 Comptes d'ordre

- Garanties données

Ce compte correspond à la contrevaletur en francs d'une garantie d'un montant total de 50 millions

de dollars EU donnée pour compte de l'Etat à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) au titre d'une ligne de crédit accordée par le FMI au Brésil.

- Garanties reçues

Ce poste représente les titres reçus en garantie par les banques dans le cadre du système luxembourgeois de compensation des paiements (SYPAL) de même que les titres déposés destinés à servir de garantie pour les opérations de politique monétaire à partir de janvier 1999.

- Achat à terme or

Ce poste représente un achat à terme de 11 tonnes d'or auprès de la Banque Nationale de Belgique (voir aussi le poste Engagements envers la BNB au passif du bilan).

- Collection numismatique

Ce poste comprend les acquisitions de monnaies, de billets et d'autres objets ayant trait à l'histoire de la monnaie et des finances du Luxembourg. Ce poste a été transféré du bilan au hors-bilan en cours d'année.

- Bon en faveur du FMI

Au 31.12.1997, ce poste comprenait un bon émis par l'Etat en faveur du FMI. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 1998, ce bon a été remplacé par un bon émis par la BCL qui est enregistré dans la rubrique de bilan «Engagements envers le FMI».

- Avoirs gérés pour compte de la BCE

Au 31.12.1997, les avoirs d'or qui faisaient l'objet d'un contrat swap avec la BCE étaient inscrits

dans cette rubrique. Comme ce swap est venu à échéance à la fin de l'exercice 1998 et n'a plus été renouvelé, ce poste n'apparaît plus dans les comptes d'ordre au 31.12.1998.

3.3 Notes sur le compte de profits et pertes

3.3.1 Charges

- Intérêts et commissions payés

Ce poste se compose notamment des éléments suivants:

- les intérêts payés sur les DTS alloués au Luxembourg,
- les intérêts payés sur les dépôts du Trésor public,
- les intérêts de compensation payés,
- les frais bancaires.

- Perte de change

Ce poste correspond aux pertes de change réalisées sur les opérations de la BCL en monnaies étrangères.

- Moins-values sur titres et participations

Ce poste correspond à une moins-value durable sur un montant versé en 1998 et destiné à couvrir les frais de RTGS-L.

- Frais de fonctionnement

Ce poste reprend la part comptablement afférente à l'exercice financier des frais de fonctionnement de la BCL, dont 51% représentent des frais de personnel et 49% les autres frais de fonctionnement, y compris les frais pour la confection et la gestion des signes monétaires.

Les frais de fonctionnement se répartissent de la façon suivante:

- la rémunération des organes et du personnel,
- les frais d'immeuble,
- les frais d'acquisition,
- les frais opérationnels,
- les frais sur émission de signes monétaires,
- les frais relatifs à la fonction monétaire,
- les frais relatifs au système de compensation (SYPAL).

– Amortissement sur immobilisé

Ce poste reprend les amortissements effectués sur l'immeuble de la BCL et sur le matériel et mobilier dont le prix d'acquisition dépasse 25 000 francs.

– Provisions pour dettes latentes

Il a été enregistré sous ce poste une provision de 55 millions de francs pour tenir compte des frais occasionnés par la création d'une Commission de Surveillance du Secteur Financier et la séparation des activités de la BCL et de cette nouvelle Commission.

– Frais divers et extraordinaires

Ce poste reprend diverses charges qui n'ont pas été relevées ailleurs.

3.3.2 Produits

– Rémunération de la surveillance

Ce poste reprend les taxes perçues auprès des banques, OPC et PSF pour subvenir à la part des frais de fonctionnement de la BCL qui est imputable à la surveillance du secteur financier.

– Intérêts et commissions perçus

Ce poste se compose notamment des éléments suivants:

- intérêts et commissions perçus sur les avoirs auprès du FMI (position de réserve et DTS détenus),
- intérêts perçus sur les avoirs en banque,
- commissions perçues sur les opérations de gestion de l'or,
- intérêts de compensation perçus,
- produits relatifs au système de compensation (SYPAL).

– Produits du portefeuille-titres

Ce poste reprend les intérêts touchés sur les placements à court terme de la BCL en certificats du Trésor belge.

– Bénéfice de change

Ce poste reprend le bénéfice de change réalisé en 1998 sur les opérations en devises.

– Revenus sur immeubles

Ce revenu provient de la mise à disposition de la Villa Louvigny à l'Etat luxembourgeois jusqu'au moment de sa vente en juillet 1998.

– Vente de monnaies commémoratives

Ce poste reprend les recettes (nettes de la valeur faciale) sur les émissions de monnaies commémoratives.

– Vente de publications

Ce poste reprend les recettes brutes perçues sur la vente de diverses publications de la BCL.

– Reprise de provisions

Ce poste reprend les excédents de provisions pour dettes latentes qui avaient été constituées à la clôture de l'exercice précédent.

– Revenus divers et extraordinaires

Ce poste reprend le produit de revenus divers non relevés ailleurs.



Tableau 5

Bilans synoptiques au 31 décembre 1998

en LUF

	31.12.1998	31.12.1997
ACTIF		
Encaisse-or	1 271 544 102	538 121 440
Avoirs sur le FMI	8 653 365 828	1 781 010 747
- Quote-part	(6 574 381 410)	(6 920 291 230) ¹
- Réévaluation du compte général	(135 021 204)	(0)
- DTS détenus	(423 150 912)	(410 606 721)
- Bon du FMI	(1 520 812 302)	(0)
Avoirs sur la BCE	0	1 023 007 292
Monnaies étrangères	6 006 976 266	379 441
Portefeuille-titres	664 224 109	3 115 827 627
Portefeuille-participations	296 320 567	36 258 060
Disponible: caisse et CCP	355 149	515 404
Avoirs en banques	6 092 005 456	2 612 572 648
- à vue	(75 292 857)	(57 572 648)
- à terme	(6 016 792 599)	(2 555 000 000)
Comptes de compensation des banques	0	31 649 302
Créance sur l'Etat en c/v de l'ém. de signes monétaires	963 504 857	4 725 376 591
Immeubles	1 240 309 114	951 146 371
Matériel et mobilier	65 924 334	1 201 179
Divers/comptes transitoires	89 822 617	84 743 336
Perte de l'exercice	155 104 126	0
TOTAL ACTIF	25 499 624 525	14 902 609 590
PASSIF		
Signes monétaires en circulation	4 471 273 900	5 700 335 155
Engagements envers le FMI	6 172 259 999	883 255 379
- Avoirs du FMI en francs	(629 613 233)	(17 325 211)
- Bon en faveur du FMI	(4 720 000 000)	(0)
- DTS alloués	(822 646 766)	(865 930 168)
Engagements envers la BCE	0	809 276 933
Engagements envers la BNB	3 508 237 188	0
Dépôts du Trésor public	6 542 211 978	2 774 001 838
Comptes de compensation des banques	0	31 649 302
Fonds de pension BCL	276 441 998	271 883 606
Divers/comptes transitoires	185 000 711	36 751 024
Dépôt d'or de l'Etat	0	672 651 799
Capital	1 000 000 000	500 000 000
Réserves et provisions	3 343 398 751	3 071 026 321
Bénéfice de l'exercice	0	71 778 161
TOTAL PASSIF	25 499 624 525	14 902 609 590
COMPTES D'ORDRE		
Garanties données	1 728 730 000	0
Garanties reçues	407 302 704 208	10 365 000 000
Achat à terme or	3 508 237 188	0
Collection numismatique	4 355 586	0
Bon en faveur du FMI	0	5 520 000 000
Avoirs gérés pour compte de la BCE	0	134 530 359

¹ Les sous-totaux ne correspondent pas avec le total des avoirs sur le FMI du fait d'une modification dans la présentation des chiffres.

Tableau 6

Comptes de profits et pertes synoptiques au
31 décembre 1998

en LUF

<i>Schéma A</i>	<i>31.12.1998</i>	<i>31.12.1997</i>
DEBIT		
Intérêts et commissions payés	139 860 406	122 439 649
Perte de change	4 328 960	527 504
Moins-values sur titres et participations	8 000 003	7 000 000
Frais de fonctionnement	685 068 076	520 810 006
dont		
- Conseil de la BCL	(1 387 770) ²	(1 090 000)
- Direction	(19 204 273)	(15 516 617)
Amortissement sur immobilisé	60 413 764	758 216
Provisions pour dettes latentes	54 748 291	0
Frais divers et extraordinaires	821 222	2 000
Bénéfice de l'exercice	0	71 778 161
TOTAL DEBIT	953 240 722	723 315 536
CREDIT		
Rémunération de la surveillance	376 565 000	369 285 000
Intérêts et commissions perçus	293 884 847	182 650 692
Produits du portefeuille-titres	90 232 076	136 008 709
Bénéfice de change	8 887 177	183
Revenus sur immeubles	17 548 649	30 989 120
Vente de monnaies commémoratives	2 280 135	2 551 702
Vente de publications	236 380	404 760
Reprise de provisions	2 687 234	219 123
Revenus divers et extraordinaires	5 815 098	1 206 247
Perte de l'exercice	155 104 126	0
TOTAL CREDIT	953 240 722	723 315 536
<i>Schéma B</i>	<i>31.12.1998</i>	<i>31.12.1997</i>
Revenus d'intérêts et de commissions	384 116 923	318 659 401
Dépenses d'intérêts et de commissions	139 860 406	122 439 649
MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS	244 256 517	196 219 752
Bénéfice de change	8 887 177	183
Perte de change	4 328 960	527 504
Moins-values sur titres et participations	8 000 003	7 000 000
RESULTAT FINANCIER	240 814 731	188 692 431
Rémunération de la surveillance	376 565 000	369 285 000
Revenus sur immeubles	17 548 649	30 989 120
Vente de monnaies commémoratives	2 280 135	2 551 702
Vente de publications	236 380	404 760
Reprise de provisions	2 687 234	219 123
Revenus divers et extraordinaires	5 815 098	1 206 247
Frais divers et extraordinaires	821 222	2 000
RESULTAT BRUT	645 126 005	593 346 383
Frais de fonctionnement	685 068 076	520 810 006
Amortissement sur immobilisé	60 413 764	758 216
Provisions pour dettes latentes	54 748 291	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 155 104 126	71 778 161

² Ce montant comprend une provision de 933 336 francs au titre du 2^e semestre 1998.

3.4 *Rapport du réviseur aux comptes*

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque centrale du Luxembourg pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la direction et du conseil. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction et le conseil pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent, en conformité avec les prescriptions légales, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque centrale du Luxembourg au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999

KPMG Audit
Réviseurs d'entreprises

E. Damotte

V. Dogs

3.5 Ratios

Tableau 7

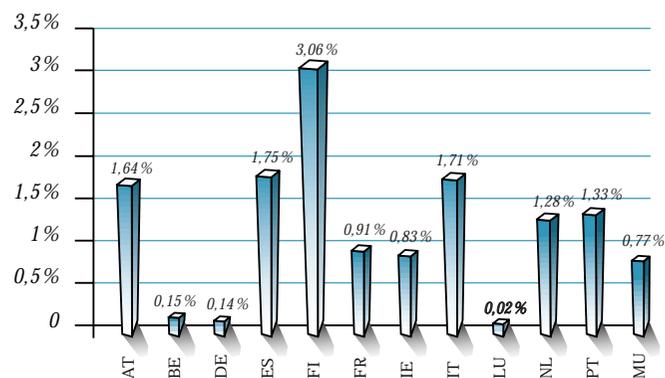
Rapport (Capital & Réserves BCN) / (Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)
et (Total bilan BCN) / (Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)

ECU millions	AT	BE	DE	ES	FI	FR	IE	IT	LU	NL	PT	MU
CAPITAL & RESERVES BCN (1)	7 011	1 021	6 915	15 532	3 224	29 559	1 796	26 688	132	10 570	3 276	105 725
TOTAL BILAN BCN (2)	27 795	25 851	186 529	109 392	10 622	86 778	10 988	190 345	418	32 922	26 641	708 281
TOTAL ACTIFS MFI PAR PAYS (3)	426 272	695 152	4 995 179	919 793	105 385	3 414 003	216 652	1 568 092	555 106	824 747	245 910	13 966 289
PARTS DE FONDS MONÉTAIRES (4)	NC	1 225	17 297	30 995	0	166 962	NC	5 078	NC	NC	NC	221 556
PROXY TOTAL BILAN CONTREPARTIES (5) = (3)-(4)	426 272	693 927	4 977 882	888 798	105 385	3 247 041	216 652	1 563 014	555 106	824 747	245 910	13 744 733
RAPPORT (1) / (5)	1,64%	0,15%	0,14%	1,75%	3,06%	0,91%	0,83%	1,71%	0,02%	1,28%	1,33%	0,77%
RAPPORT (2) / (5)	6,52%	3,73%	3,75%	12,31%	10,08%	2,67%	5,07%	12,18%	0,08%	3,99%	10,83%	5,15%

juillet 1998

Graphique 1

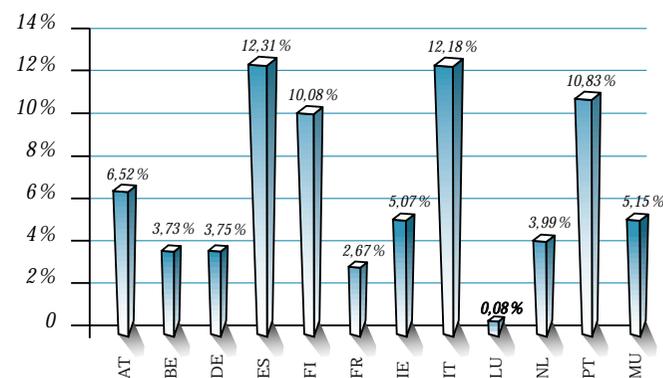
(Capital & Réserves NCB)/(Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)



Source: Money & Banking Statistics Division
NCB Balance sheet of MU area in ECU millions, July 98

Graphique 2

(Total bilan BCN)/(Total actifs MFI - Parts de fonds monétaires)



Source: Money & Banking Statistics Division
MFIs Balance sheet of MU area in ECU millions, July 98